

COMPTOIR IMMOBILIER: nouvelle filiale

La société Imec Services, basée à Sion, a rejoint le Comptoir Immobilier dès le 17 janvier 2013 et va participer au développement du groupe en Valais. Cette décision permet d'élargir la gamme de prestations et de renforcer les services aux clientèles respectives des deux sociétés. D'activités complémentaires, les deux sociétés occuperont dès lors une place importante dans l'immobilier valaisan, plus particulièrement en immobilier commercial, grâce notamment au portefeuille existant de l'entreprise Imec Services et au développement du projet Cour de Gare à Sion piloté par le Comptoir Immobilier, programme d'envergure qui prévoit, outre des appartements et bureaux, de nombreux commerces, un hôtel et des parkings. Installé historiquement sur Genève, le Comptoir Immobilier s'est progressivement développé dans le Canton de Vaud en ouvrant successivement des agences à Lausanne, Nyon et Montreux, puis en 2011 en Valais à Sion et à Sierre.

SCARABEUS: Prix du Jeune Entrepreneur 2013

Le Prix du Jeune Entrepreneur 2013, a été remis le 5 juin à la Résidence de l'Ambassade de France à Berne à Nora Gautschi de l'Université de Saint Gall pour la création de Scarabeus. Cette société développe des vêtements sportifs spécialisés pour le sport hippique. Après son développement de la Suisse depuis 2011, la société ambitionne de devenir leader en Europe et plus spécifiquement en France. Créé en 2003 sous l'impulsion des conseillers du commerce extérieur de la France en Suisse, le Prix du Jeune Entrepreneur récompense le meilleur projet entrepreneurial développé par une école partenaire et ayant un lien avec la France ou la Suisse, en partenariat avec l'Université de Saint Gall, l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et l'Ecole hôtelière de Lausanne. Il est financé par des entreprises sponsors: BNP Paribas (Suisse) à Genève, Conforama à Lausanne et Losinger Marazzi à Berne. Le gagnant du Prix du Jeune Entrepreneur reçoit une récompense de 20.000 francs.

MARVINPAC: démarrage du site de production

Le nouveau site de production Marvinpac (*L'Agefi du 18 mars*), basé à Châtel-Saint-Denis, entre en fonction dès demain. La société active dans le conditionnement de produits a terminé vendredi son déménagement, débuté le 27 mai, selon des informations publiées par l'hebdomadaire *Le Messager*. A proximité d'une autoroute, les nouveaux locaux se composent de trois bâtiments: une halle de stockage pouvant contenir six mille palettes, un bâtiment administratif et un espace de production composé de huit salles de conditionnement. Quelques 93% des collaborateurs du site de Bussigny ont rejoint le nouveau site. Une vingtaine de places supplémentaires ont de plus été créées. Dès cette semaine, Marvinpac devrait voir sa production augmenter de 30% par rapport à l'ancien site.

L'avenir des courtiers en assurances

FORUM. *Leurs solutions doivent répondre à une variété croissante de situations qu'un individu ou une entreprise peut rencontrer.*

CHRISTIAN AFFOLTER

Le 4^e Forum annuel de l'Association des courtiers en assurances (ACA) a fourni un beau tour d'horizon de ce qui est l'essence du métier. Les solutions qu'il propose doivent offrir une sécurité optimale à ses clients, quelle que soit leur situation de vie. Une exigence qui l'oblige à tenir compte du contexte général et du cadre légal comme d'une grande variété de préoccupations personnelles, et finalement aussi des gammes de produits d'assurance disponibles. Pour ce dernier point, les 120 courtiers présents et la vingtaine d'assureurs soutenant cet événement ont bénéficié d'un espace dédié. Les thématiques abordées par des présentations suivies de discussions plénières, souvent sur proposition de courtiers, ont touché tant à l'immobilier qu'à la prévoyance, la planification successorale, le réseautage ou encore la sécurité des données. L'audience de la salle de congrès remplie de l'hôtel de Chavannes-de-Bogis, composée de courtiers membres et non-membres de l'ACA, a eu droit à plusieurs analyses sans complaisance. Comme celles d'Henri Froidevaux de Wüest & Partner au sujet du marché immobilier romand, qui ont mis en évidence les réalités fondamentalement différentes entre l'arc lémanique et le reste de la région, cela en dépit d'un fort attrait pour les constructions écologiques, commentées par René Barbey, directeur du crédit Agricole Financement, précurseurs en matière de «prêts durables». Mais les premiers signes d'un essoufflement sont perceptibles, renforcés par l'arrivée imminente sur le marché d'un grand nombre d'objets dans une gamme de prix plutôt élevée. Du côté des espaces commerciaux, seule l'arrivée de quelques objets de bonne qualité a permis de limiter le recul des prix. Parmi les facteurs condui-



OLIVIER FERRARI. Le directeur de Coninco invite la prévoyance à tenir compte de la réalité économique.

sant à ce qu'Henri Froidevaux qualifie de «stabilisation» du marché, les mesures réglementaires, soit le volant anticyclique et les exigences en capital propre plus élevées. Mais aussi les limites de placement en immobilier plus strictes imposées aux caisses de pensions depuis la dernière révision de l'OPP2. La vice-directrice de l'OFAS Colette Nova s'est penchée plus en détail sur la problématique de la prévoyance vieillesse, autrement dit le premier et deuxième pilier. L'évolution démographique prévue d'ici 2030 lui a servi d'argumentaire pour la nouvelle politique du Conseil fédéral de considérer l'assurance vieillesse et la prévoyance professionnelle de manière plus globale. Tout en apportant une précision importante: les intentions prêtées au conseiller fédéral Alain Berset de renforcer l'AVS au détriment de la LPP sont fausses. Le programme «Prévoyance vieillesse 2020» présenté le 21 novembre 2012, comprend l'engagement de «maintenir le système éprouvé du deuxième pilier». L'immigration a certes atténué les effets tant redoutés de l'accroissement de la longévité. D'autant plus qu'il s'est agi de personnel qualifié, payant davantage de cotisations AVS qu'ils ne recevront de rentes. Par conséquent, Colette Nova met en garde: «Ceux qui souhaitent limiter l'immigration doivent être prêts à cotiser davantage à l'AVS.»

Ce phénomène récent fait également partie des questionnements du fondateur et directeur général de Coninco Olivier Ferrari «en tant que citoyen», qui reproche au monde politique de ne pas suffisamment tenir compte des aspects économiques. Dans l'hypothèse où les immigrants, qui arrivent en moyenne dans notre pays à l'âge de 35 ans, restent en Suisse jusqu'à leur âge de retraite, il leur manque 15 ans de couverture AVS, et environ 10 ans de couverture du deuxième pilier. Les lois actuelles ne définissent pas comment il faudra gérer ces cas, que les prestations complémentaires risquent de devoir prendre en charge. Dans le même ordre, il n'y a guère de réflexions menées au sujet des effets du «papy boom», notamment par rapport à la diminution rapide de la part que le deuxième pilier pourra encore investir dans l'économie. Tout en soulignant que sur le fond, la problématique reste la même au sein des caisses

en primauté de prestations qu'en primauté de cotisations: «chaque franc que va payer la caisse doit être financé». Il met également en évidence un lacune de couverture: pour les tranches de salaires les plus basses, il leur est impossible de vivre avec 60% du dernier salaire brut avant la retraite. La suppression de la déduction de coordination pour le deuxième pilier permettrait d'atteindre une couverture de 80%. «Soit l'ancien salaire net», conclut Olivier Ferrari, tout en soulignant que «nous en avons les moyens». Prévoir en tant qu'entrepreneur permet d'éviter d'importants coûts futurs. L'heure des questions a débouché sur une discussion avec Colette Nova sur un autre point qui lui est cher: l'application d'un taux de cotisation LPP unique de 12,5% pour toutes les tranches d'âge. Ce qui permet aux jeunes de bénéficier d'un rendement d'épargne plus élevé et élimine la pénalisation des employés proches de la retraite sur

le marché du travail. La vice-directrice de l'OFAS a répondu que les cotisations pour les jeunes, en plus des charges familiales, seraient ainsi trop élevées, et a également mis en avant une période de transition compliquée entre les deux systèmes. Ce qui ne doit toutefois pas inciter à conserver le statu quo, a estimé Olivier Ferrari. Des discussions qui ont également montré qu'il existe encore des niches que des produits d'assurance individuels pourraient couvrir. Le dernier volet du Forum a porté sur la sécurité des données et la protection de la sphère privée. Commentés par Me Nicolas Rosenthal et Frédéric Bourla, experts en sécurité informatique, les défis auxquels sont confrontés celles et ceux qui gèrent les fichiers de toutes sortes sont de plus en plus nombreux. Une chose est sûre: il faut se tenir informés en droit et au plan technologique afin de ne pas se trouver dans des situations inconfortables, voire plus! ■

Les problèmes de succession

Le courtier en assurances peut être confronté aux questions de succession à double titre. Elle fait partie des éléments dont il doit tenir compte pour déterminer le portefeuille d'assurances de ses clients, et elle le concerne au niveau de sa propre entreprise. Pour les deux, mieux vaut compter en permanence avec cette éventualité: «Il faut être prêt en tout temps à céder son entreprise», a rappelé l'avocat valaisan Jean-Michel Zufferey. Lors de cette opération, il faut tenir compte d'intérêts pouvant se révéler contradictoires: ceux de l'entrepreneur (mêlant souvent la vie de son entreprise et sa vie privée) et ceux de son entreprise, qu'il s'agit alors de séparer. Et simplement ceux entre l'acquéreur et le vendeur. Il ne faut pas oublier non plus que les autres membres de la famille de l'entrepreneur vendeur sont également en jeu, soit pour éviter les blocages. Il ne faudrait pas agir dans la précipitation, mais plutôt «céder quand la situation est stable». En ce qui concerne plus spécifiquement la cession de cabinets de courtage, Bernard Le Merdy du cabinet parisien Malatire a certes expliqué quelques principes de valorisation des

contrats dans les différents domaines par multiples du chiffre d'affaires. Mais tant pour l'acheteur que pour le vendeur, «le prix n'est pas l'essentiel». Les critères sont plutôt le potentiel futur de l'entreprise rachetée (en vérifiant qu'elle ait réalisé ses affaires en conformité avec les réglementations en vigueur et en fonction de la structure de sa clientèle), respectivement le montant net encaissé. Pascal Favre, juriste membre de la direction de la fiduciaire Michel Favre, a plutôt insisté sur quelques situations particulières pouvant également impliquer des questions de succession. En cas d'inaptitude, seul l'attribution d'un mandat à une personne pouvant agir à la place d'un curateur imposé permet de procéder à une cession d'entreprise. Dans le cadre de celles-ci, il convient également de tenir compte du fait que la différence positive entre la valeur comptable d'une entreprise et le prix de vente est imposée en tant que revenu ordinaire. Il est possible de conclure une assurance risque pur pour couvrir cette éventualité, mais aussi d'adapter son plan de prévoyance personnel pour pouvoir procéder à des rachats de cotisations. (CA)

MIGROS GENÈVE: nouveau directeur

Philippe Echenard succédera le 1^{er} janvier 2014 à Guy Vibourel à la direction de Migros Genève. Avant de prendre ses fonctions, le nouvel arrivant effectuera un stage de six mois au sein du groupe pour se familiariser avec ses activités, a indiqué Migros Genève vendredi dernier. M. Echenard, 50 ans, est diplômé de l'Ecole hôtelière de Lausanne. Il a notamment dirigé le SV Group AG, une société active dans la restauration et l'hôtellerie en Suisse, en Allemagne et en Autriche.

DIAGNOPLEX: levée de 1,3 million

La biotech vaudoise Diagnoplex a engrangé de nouveaux fonds. Dans le cadre d'une ronde de financement menée par Debiopharm, une autre biotech basée à Lausanne, l'entreprise spécialisée dans le développement de diagnostics moléculaires a récolté 1,3 million de francs. Parmi les investisseurs, on trouve Neomed et Initiative Capital Romandie. Les fonds seront utilisés pour obtenir la certification CE du produit Colox, un test de sang non invasif pour détecter prématurément le cancer du colon. L'entreprise prévoit aussi une étude clinique pour un test screening.

S+B: appel à valider l'augmentation de capital de 330 millions

L'acieriste Schmolz+Bickenbach a appelé vendredi dernier ses actionnaires à voter en faveur de son programme d'augmentation de capital de 330 millions de francs et à rejeter celui du groupe d'actionnaires Schmolz+Bickenbach Beteiligungs GmbH/Renova, lors de l'assemblée générale du 28 juin.

MEYER BURGER: le Fonds de l'Etat norvégien détient plus de 3%

La Banque centrale norvégienne, plus précisément le Fonds de l'Etat norvégien a pris une nouvelle participation dans une société cotée en Suisse. La Norvège détient depuis mercredi dernier une participation de 3,18% dans le fournisseur d'énergie solaire suisse Meyer Burger, a annoncé vendredi la Bourse suisse SIX. La Norvège prospecte le marché suisse depuis un certain temps. Elle a pris depuis le début de l'année des participations dans AMS (3,17%), Forbo (3,01%), Logitech (3,06%), Gategroup (3,04%), Valora (3,51%), Rieter (3,01%), Clariant (3,03%) et Nobel Biocare (3,04%).

INTERROLL: déploiement en Italie

Le spécialiste de la logistique Interroll ouvre une filiale en Italie, à Rho, près du parc des expositions de Milan. Interroll a décidé cet investissement afin de mettre sa gamme complète de produits pour la manutention de marchandises à la disposition d'industries, comme l'alimentation et les boissons, l'e-commerce, la distribution de colis et la sécurité aéroportuaire. Auparavant, Interroll était représentée en Italie par Rulmecca.

ABB: acquisition au Royaume-Uni

ABB va acquérir le britannique Dynamotive, qui sera intégré dans la division Drives and Controls du groupe d'ingénierie, a indiqué ce vendredi. ABB, qui n'a pas précisé le prix de la transaction, compte avec cette opération renforcer son offre dans les systèmes de propulsion et les moteurs à faible et moyen voltage.

La réaction très ferme de Merck Serono

GENÈVE. *Des acquéreurs potentiels accusent le groupe de les avoir trompés sur l'affectation du site. L'affaire est devant la justice*

La justice a été saisie des conditions du rachat du bâtiment de Merck Serono à la demande de deux acquéreurs potentiels du site de Genève. Le président du conseil d'administration de Merck Serono a rejeté vendredi dernier des accusations infondées. «Ces accusations sont absurdes, infondées. Nous nous défendrons devant la justice et nous sommes confiants», a affirmé le président du conseil d'administration François Naef, interrogé lors d'un petit-déjeuner de presse sur le site d'Aubonne du groupe, à la suite des informations publiées par la *Tribune de Genève*. «Toutes les informations ont été données aux acquéreurs potentiels

de manière transparente et de bonne foi. Nous regrettons que ce désaccord ait été étalé dans les médias, c'est une triste affaire de gros sous qui se règlera devant les tribunaux», a-t-il ajouté. Le promoteur immobilier Daniel Klein, associé à Pierre-Alain Blum et au fonds d'investissement anglais Apollo, s'étaient portés candidats au rachat du bâtiment de Merck Serono à Genève, attribué au projet de Campus Biotech. Ils réclament le remboursement de leurs frais, soit 200.000 francs, parce que qu'ils ont été trompés sur l'affectation du site. François Naef a précisé qu'un règlement de ce différend avait été recherché à l'amiable, sans parvenir à un accord. Les promoteurs neuchâtelois affirment que Merck Serono leur a fait croire que les bâtiments à vendre pouvaient être occupés par des bureaux à hauteur de 69%, alors que les activités tertiaires sont limitées à 41% en réalité. — (ats)